L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 4 SEPTEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 12 mars—1 an

TROUVE.

TROUVE.—Une vache est entrée chez le soussigné. On peut la réclamer en prouvant la propriété et payant les frais. Pierre Decomp, Bayou St-Jean, Canal Marigny.
2 sept—3f

A VENDRE.

A VENDRE—Une occasion rare—Une belle table de pool, jeu de quilles et chambres garnies, bien située et faisant de bonnes affaires. Sera vendu à un prix raisonnable pour cause de retraite des affaires.
LOUIS H. PERRET,
3 sept—4f 26 Passage de la Bourse.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Vente Judiciaire.

TROISIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No 5,586. Chas. Kennecker vs O. Horrians—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. J. Barmuillefaille et numéroté, je vendrai à l'encan, le LUNDI, 7me jour de septembre 1891, à midi, au coin des rues Chestnut et Peter, Cinquième District de la Nouvelle-Orléans—

Une lot de meubles de maison, une glacière, un comptoir, cinq sorbetières, une tente, deux lampes à gaz.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
L. C. MURPHY, Constable,
3me Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
20 août—26 sept 3 7

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de A. W. Bachemin et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30 848—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Jos. Kepoul, Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 sept—4 9 13

Succession de Emeline Bynum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,702—Division D—Attendu que le Révd. C. W. Carter, apposant une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Emeline Bynum, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 août—30—sept 4 8

Succession de Mme Gertrude Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,703—Division B—Attendu que Peter Joseph Kramer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Gertrude Kramer, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 sept—3 8 12

Harry W. Benedict vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,298—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Harry W. Benedict, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 sept—2 5 11

Succession de Peter W. Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 33,706 — Division A. — Attendu que Théophile Thompson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter W. Thompson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2sept—2 6 11

Succession de Emma Mar Glinsler, femme décédée de Martin Glaser Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33 695—Division D—Attendu que Martin Glaser Sr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Emma Mary Glaser, femme décédée de Martin Glaser Sr. décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 août—29—sept 3 8

Succession de Chas P. Angeli et Mme Honor G. Angeli.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 32,158 et 32,335 consolidés—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Emma Taylor Angeli, administratrice de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 août—27 30—3 sept

Succession de Henry Heiberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29 365—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John W. Dow, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 août—26—2 6 sept

Succession de Mme Anna Mary Distler, veuve de George Jacob Yost.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33.01—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Christina Kreb, veuve de Frederick Yost, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 août—25 30—3sept

Succession de Robert Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,520—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Eliza Hammond, veuve de Robert Roberts, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 août—26 30—4 sept

AVIS AUX CREANCIERS

John H. Langman vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33 152—Division "E"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John H Langman, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 août—25 30—3 sept

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,858—Division E—Alcide Boucree vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Alcide Boucree soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. G. Eustis, notaire, en son bureau, 26 rue Carondelet en cette ville, le SAMEDI, 5me jour de septembre 1891, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 21 août 1891.
Signé: FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21 août—31 au 5 sept

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,701—Division C—E. H. Peters vs ses Créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de E. H. Peters soit convoquée et tenue pardevant Frederick Adolph, notaire, en cette ville, dans le but de voter pour un syndic ou un, deux et trois dans la dite réunion ayant lieu le 15 octobre 1891. Que C. S. Stafford, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents, et dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures contre la personne et les biens du dit E. H. Peters soient suspendues.
Nlle-Orléans, 25 août 1891.
(Signé) FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C., actuellement absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 août—30 sept 29—14 oct

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 3 SEPTEMBRE—CLASSE No 306
Tirage de 4 heures P. M.

76	75	45	19	2	25	13	58	34	20 65 36

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font au public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 3 septembre 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU,
W. F. PINCKARD,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens par [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 SEPT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de.. $500, soit......	$50,000
100 Lots de.. $300,	30,000
100 Lots de.. $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100,	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie au delà de 1895 jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

OUBLIEZ QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance qui est annoncée.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS —DE LA— LOUISIANE vs. DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,008.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Dix certains carrés de terre situés et étant dans le Troisième District de cette ville, désignés respectivement par les numéros Cinq cent quatre vingt-onze [591], Six cent-soixante-sept [667], Sept cent-vingt [720], Huit cent un [801], Huit cent-cinquante-quatre [854], Neuf cent-quarante-deux [942], Neuf cent quatre-vingt-quinze [995], Mille quatre-vingt-neuf [1089], Onze cent-quarante-trois [1143], Douze cent-trente-neuf [1239] et une portion de terre faisant partie du carré désigné par le No Douze cent-quatre-vingt-dix-sept [1297] borné et décrit comme suit, savoir:

Le carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robert on.

Le carré No 667 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Robertson et Claiborne, et est divisé en dix neuf terrains numérotés de un à dix-neuf, les deux inclus, et mesurant deux cent treize pieds, trois pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt six terrains numérotés de un à vingt six, les deux inclus, et mesure trois cent quarante un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Claiborne et Derbigny.

Le carré No 801 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Solidelle, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Solidelle.

Le carré No 854 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Solidelle et Joséphine et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurent trois-cent-quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux-cent-soixante-sept pieds trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Solidelle.

Le carré No 942 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Joséphine et Célestine, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois-cent-quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux-cent-soixante-sept pieds, trois pouces cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Célestine.

Le carré No 995 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Célestine et Génie, et est composé de et divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois-cent-quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux-cent-soixante-sept pieds, trois pouces, et cinq lignes de façade sur chacune des rues Célestine et Génie.

Le carré No 1089 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Johnson; est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois-cent-quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux-cent-[illegible] pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Le carré No 1143 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnston et Force, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesure trois-cent-quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent-[illegible] pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Force.

Le carré No 1239 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Force et Vertu, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, et mesure trois-cent-quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux-cent-soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Force et Vertu, et le morceau de terre formant partie du dit carré No 1297, qui est borné par les rues Pologne, Kentucky, Vertu et Dolhonde, et est composé de vingt-trois terrains désignés par les numéros de un à vingt-trois, les deux inclus, lesquels dits terrains mesurent ensemble trois cent trente pieds, trois pouces, six lignes de façade sur la rue Pologne; deux cent-vingt-huit pieds, six pouces de façade rue Kentucky; deux-cent-soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur rue Vertu, et deux cent-soixante-huit pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Dolhonde, laquelle ligne s'étend obliquement de la rue Pologne, par la Kentucky, à un point sur la rue Kentucky distant de [illegible] de la rue Vertu.

2° Onze certains morceaux de terre situés et étant dans le dit Troisième District de cette ville et désignés comme suit, savoir:—Un certain terrain dans le carré No 580, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Villeré et Robertson, est désigné par le No sept, et mesure vingt-trois pieds, un pouce de façade rue Kentucky, par cent vingt pieds de profondeur.

Un autre morceau de terre dans le carré No 668, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Robertson et Claiborne, le dit morceau de terre étant divisé en et composé de seize terrains désignés par les numéros de un à seize, les deux inclus, et mesurant ensemble deux cent treize pieds, trois pouces de façade sur la rue Kentucky, deux cent quatorze pieds de profondeur, deux cent quatre-vingt pieds deux pouces de façade rue Robertson, et deux cent soixante-sept pieds, six pouces et cinq lignes de façade rue Claiborne.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 719 borné par les rues Claiborne, Kentucky, Derbigny et Mathilda, le dit morceau étant composé de vingt deux terrains désignés par les numéros de un à vingt deux, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent vingt-quatre pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda; deux cent-quatre-vingt-cinq pieds, six pouces et sept lignes de façade rue Claiborne; et deux cent soixante-trois pieds, dix pouces et sept lignes de façade rue Derbigny.

Un autre morceau de terre dans le carré No 802, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Derbigny et Solidelle, le dit morceau de terre étant composé de vingt-six terrains désignés par les Nos de un à vingt-six, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et six lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent quatre-vingt pieds deux pouces de façade rue Derbigny; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade rue Solidelle.

Un autre morceau de terre dans le carré No 852, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Solidelle et Joséphine, le dit morceau de terre étant composé de vingt-quatre terrains désignés par les Nos de un à vingt-quatre, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante-un pieds, trois pouces, six lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent-quatre-vingt pieds, deux pouces de façade rue Solidelle; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade rue Joséphine. Un autre certain morceau de terre dans le carré No 943 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Joséphine et Célestine; le dit terrain est composé de vingt-cinq terrains désignés par les Nos de un à vingt-cinq, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent-quarante-un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent quatre-vingt pieds, deux pouces, sept lignes de façade rue Joséphine, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade rue Célestine.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 994 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Célestine et Génie, composé de vingt-huit terrains désignés par les Nos de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda; deux cent quatre-vingt pieds, deux pouces de façade rue Célestine, et trois cent-sept pieds, dix pouces, trois lignes de façade rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No mille quatre-vingt-dix, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Génie et Johnson; ledit morceau de terre est composé de vingt sept terrains désignés par les Nos de un à vingt-sept, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda; deux cent-quatre-vingt-huit pieds, deux pouces, une ligne de façade rue Célestine, et trois cent sept pieds, dix pouces, trois lignes de façade rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1142 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Johnson et Force; ledit morceau de terre est composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur, du côté de la rue Mathilda; trois cent vingt pieds trois pouces et sept lignes de façade rue Johnson; et trois cent trente pieds de façade rue Force.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Force et Vertu, le dit morceau de terre étant composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, quatre pouces trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda; trois cent trente-un pieds quatre pouces six lignes de façade rue Force, et trois cent quarante-deux pieds sept lignes de façade rue Vertu.

Et un autre certain morceau de terre, dans le carré No 1296 lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Vertu et Dolhonde; le dit morceau de terre est composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix-huit, les deux inclus et mesurant ensemble deux cent quatre-vingt trois pieds, un pouce, six lignes de façade rue Kentucky; deux cent quarante neuf pieds, un pouce et une ligne de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Mathilda; trois cent quarante-deux pieds, cinq pouces, cinq lignes de façade rue Vertu; et trois cent cinquante un pieds, un pouce, sept lignes de profondeur du côté de la rue Dolhonde; le tout au pied américain, conformément à des plans lithographiés annexés à un acte de vente de la dite propriété par Patrick Irwin, au défendeur pardevant W. J. Castell, notaire, le 5 juin 1876 sur lesquels plans les dimensions des dits terrains sont particulièrement décrites et annexés ensemble à ce tous les droits, qualques sortes et avantages y appartenant ou en quelque sorte y faisant partie, ensemble avec neuf cent trente-trois actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane données en nantissement et attachées aux dites propriétés.
Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions.

Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, savoir: la somme de dix-sept mille sept cent-vingt sept dollars, les contributions sur neuf cent trente-trois actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1876; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1877, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur huit annuités ou contributions de mille huit cent soixante-six dollars chacune; l'intérêt devant se supputer sur chaque annuité du jour de la demande. Les demandes s'étant faites le 1er décembre de chaque année de 1881 à 1889, inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente, ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le reliquat de la dette en fonds-capital hypothéqué sur la dite propriété, montant dans cette affaire en vertu de la charte et de toutes les lois relatives à la Banque des Citoyens, c'est-à-dire la somme de soixante sept mille, cent soixante seize dollars, et assumera aussi aux dites actions toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 août—22 29—sept 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de

Trois ameublements de salon de valeur, porte-chapeaux, table à extension.

Chaises longues, miroirs, pendule de marbre, 9 devantures de cheminée, tapis, abat-jour, rideaux, batterie, glace,
—Aussi—
Des tableaux de prix, chromos, comptoir de buvette et installations, verrerie, etc., tables de poker,
—Aussi—
Pool table, etc.

Henry Bier vs Louisiana Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 33,484.—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le MERCREDI 9 septembre 1891, à 10 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le second et troisième étages du local connu comme le No 250 rue Canal—

Le contenu et installations du dit local consistant d'articles énumérés plus haut et d'autres trouvés ordinairement dans un club social de première classe, le tout d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
4 sept—4 5 0 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée dans les Deuxième et Troisième Districts.

Mme Mathilde Charles, Veuve de Jacques Prandin vs Henry Forschler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,523 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 19 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Deux certains lots de terre contigus, situés dans le Faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Mandeville, Espagne et Prosper, lesquels dits lots sont désignés par les Nos Un et Vingt Quatre 1 et 24, sur un plan fait par L. Surgi, le 29 mars 1836, déposé à l'étude de L. Ferrand, ainsi notaire en cette ville, conformément au dit plan les dits lots de terre mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Claiborne et Mandeville et mesure trente-deux pieds sur une ligne de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds six pouces et trois lignes et face à la rue Claiborne. Le lot No 24 mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds six pouces et trois lignes entre lignes parallèles, le tout au pied américain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Joseph Senage par acte passé pardevant André D. Doriocourt, notaire, le 14 février 1870, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 97, folio 405.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Tonti, Hôpital et Miro, désigné par le No 17 sur un plan fait par L. Bringier, le 1er mars 1843 et annexé à un acte du 3 juin 1844, pardevant C. Pollock, ancien notaire en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Quartier et Miro et mesure trente pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de cent vingt pieds de face à la rue Miro.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Louis Amédée Borjas, par acte passé pardevant Aurélien Doriocourt, notaire, le 3 septembre 1869, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 96, folio 317.

3° Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Miro et Tonti, étant une partie du lot No 17 sur un plan de Bringier du 5 novembre 1843, annexé à un acte passé devant C. Pollock, notaire, le 3 juin 1844. Le dit lot ayant une façade de trente pieds sur la rue Quartier sur une profondeur de cent vingt pieds. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de la succession Ignace Fernandez, par acte passé pardevant Théodule Buisson, notaire, le 9 octobre 1877, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 625.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—sept 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif de propriété foncière et manufacture de glace, incluant bouilloires, machines, dépendances, etc.

A des conditions de crédit.

Simpson & Vinard vs People's Ice Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,579.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui y sont, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, et tout l'attirail qui se trouve sur les jours qui constituent la machine, appareils et toute autre chose faisant partie de la fabrique de glace située dans le Premier District, carré borné par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Julie, désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan dressé par J. Heard, ingénieur et arpenteur par Hugh Grant, voyer, en date du 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, lesquels terrains mesurent d'après le dit plan comme suit:

Le terrain No 5 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et quatre lignes de façade sur rue Fulton et Front, sur une profondeur de cent-vingt deux pieds, six pouces et deux lignes sur la limite du terrain No 4; et cent vingt deux pieds, sept pouces et sept lignes sur la ligne du terrain No 6. Le terrain No 6 mesure environ vingt quatre pieds, deux pouces et trois lignes de façade sur chacune des rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent-vingt-deux pieds, sept pouces, et sept lignes, sur la ligne du terrain No 5, et cent vingt deux pieds, huit pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain No 7. Le terrain No 7 mesure cent-quatre-vingt-quatre pieds, quatre pouces et une ligne, huit pouces, quatre lignes de façade rues Fulton et Front, sur une profondeur de la ligne du terrain No 6, et cent-vingt-trois pieds de profondeur sur la ligne du terrain No 8. Le terrain No 8 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et quatre lignes de façade rues Fulton et Front; et cent-vingt-trois pieds de profondeur, ainsi que cent-vingt-trois pieds de profondeur sur la ligne du terrain No 9. Saisi dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des demandeurs, soit une somme de $1,050.00 maintenant due sur des coupons de bons émis par la compagnie défenderesse; et 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant des bons et coupons ici en litige; l'acquéreur assumant un montant égal à son enchère, coupons attachés aux bons comme suit: $1,050 échéant le 15 octobre 1891; $1,050 échéant le 15 avril 1892; $1,050 payable le 15 avril 1893. $1,050 payable le 15 octobre 1893. $1,050 payables le 15 avril 1894; $1,050 payable le 15 octobre 1894; $1,050 payable le 15 avril 1895: et les frais et dépens, etc., du procès et de la vente.

L'acquéreur également assumera le paiement d'une somme égale à son enchère de 45 bons de la Compagnie de Fabrication de Glace du Peuple, en date du 16 avril 1880, payable six ans après date garantis par hypothèque par acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire, en avril 1889; 25 pour la somme de $1,000 chacun; et 20 pour la somme de $500 chacun; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 août—24 31—sept 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jos. A. Dare vs Philip Kessel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 33,090 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, anciennement Philippa, et Delord, anciennement Triton Walk, désigné comme le No 36, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, le 8mo jour septembre 1833, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Delord, anciennement Triton Walk, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et face à une allée dans le fond.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de Jacob Kessel, par acte pardevant A. J. Ker, notaire, le 15 juillet 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 août—25—sept 1 8 15 22 26

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme P. N. Sipière, épouse de P. N. Sipière, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 33,220.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois terrains situés dans la 2me municipalité de cette ville, désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, le 6 janvier 1843 et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire de cette ville, comme plan No 44; lesdits terrains étant dans le carré borné par les rues St-Paul, maintenant Sud Liberté, Saint-Pierre, maintenant Sud Franklin, Julia et Girod, et ayant, chacun, vingt-deux et vingt-cinq pieds de façade rue Julia sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 154 formant l'angle des rues Julia et St-Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, droits, privilèges desdits terrains, sans exception. Ensemble avec cinquante-cinq actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, données en nantissement et attachées à ladite propriété.
Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, savoir: la somme des contributions sur lesdites actions, avec huit pour cent par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1881 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 à partir du 1er décembre 1882, et 8 0/0 d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1883 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 pour d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1886, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1888, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1889, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur la somme de $110 du 1er décembre 1890 et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété. L'acquéreur en outre assumera le reste de la dite dette du fonds capital hypothéqué non dû mais pouvant être demandé en vertu de la charte et des lois de la Banque, savoir: la somme de $3,850 et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et de ses lois et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication—comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 août—25—sept 1 8 15 22 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur et de choix dans le Premier District.

245 rue Magazine, entre Delord et Poeyfarre.

PAR E. CURTIS—Real Estate Bureau, 65 et 67 rue Carondelet—E. Curtis, encanteur—SAMEDI, 19 septembre 1891, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, Premier District de cette ville. En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. H. Rigtor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juin 1891, Dossier No 32,851, dans l'affaire de la succession de Charles Andersen, décédé à l'encan, il sera vendu:

Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Poeyfarre, Delord et Constance, désigné comme lot numéro [3] sur un plan déposé pour référence en l'étude d'Octave de Armas, connu comme plan No [7] sept. Le dit lot mesure 24 pieds 10 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 112 pieds 8 pouces entre lignes parallèles et borné dans le fond par une allée de 11 pieds 11 pouces de largeur en usage commun avec ce terrain et les autres.

Les améliorations consistent en une résidence en briques substantiellement bâtie, ayant deux étages avec sept chambres et lieux d'aisances, hangar, citerne dans le fond et une grande cour, il y a un grand terrain de face pour planter des fleurs, arbres, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un et deux ans, à 8 pour cent d'intérêt, avec les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de ville et d'Etat de 1891, en sus du prix de enchère sur la propriété.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Vendu—5 août 17

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Algor.

Cottages doubles et simples.

Succession de Mme Caroline Sophie Elisabeth Carstens, veuve en première noce de Charles Beyer et femme décédée de Adam L. Hasling.

No 32,451—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Common—SAMEDI, 5 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 22 juillet 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1. Le beau cottage-résidence double, Nos 37 et 37 1/2 rue Patterson et grand lot s'étendant en travers de l'îlet et le sant face aussi à la rue Villeré dans l'îlet autrement borné par les rues Verret et Lavergne dans le Cinquième District de cette ville. Le dit lot mesure d'après une esquisse faite par L. Lévy, voyer, en date du 18 avril 1891, et mesure conséquemment 30 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Villeré, 27 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté de la ligne près de la rue Barthélemy, 137 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne opposée du côté de la rue Lavergne. Les améliorations comprennent le cottage double en bois, Nos 37 et 37 1/2 rue Patterson, contenant en tout 6 chambres, allée de côté, citerne, hangar, cour pavée, bâtisses de dépendances, hangar etc. Loué au taux de $14 par mois.

2. Le cottage simple en bois sur la rue Chestnut dans l'îlet borné par les rues Patterson, Verret et Lavergne, Cinquième district de cette ville, contenant 4 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans la bâtisse de derrière, citerne, allée de côté, etc. Loué au taux de $8 par mois. Le terrain mesure d'après un croquis dressé par A. De Armas, voyer, attaché à un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 26 décembre 1883, 25 pieds de face à la rue Chestnut sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant en grès de l'acquéreur; la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, jusqu'à paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat, et toutes les clauses usuelles de garantie, le pacte de non aliénation, de polices d'assurance transférées et les acquéreurs payant les taxes d'Etat et de ville exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication et un dépôt de 10 pour cent du prix de la vente requis au moment de l'enchère.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant les notaires suivant:

Pour la propriété premièrement décrite, M. W. H. Seymour, et pour la propriété deuxièmement décrite, M. James Fahey.
1er août—1er 8 15 24 29—sept 5

BANQUES.

ETAT DE SITUATION —DE LA— BANQUE DU PEUPLE —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

Comptant	$703,743 05
Change	81,735 30
Prêts sur demande et escomptes	1,594,205 50
Actions	26,862 50
Propriétés foncières	39,869 00
Total	$2,446,114 97
Fonds capital	$800,000 00
Profits non divisés	242,183 07
Dépôts individuels	1,904,553 00
Dividendes non payés	1,398 00
Total	$2,448,114 97

Moi, A. S. BRAUD Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BRAUD, Caissier.
Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891.
[Signé] ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1er juil—4f

Etat de Situation Semestriel DE LA UNION NATIONAL BANK,

clôture des affaires, le 31 décembre 1890

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,039,609 59
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions	$345,090 10	
Primes sur bons des E.-Unis	11,000 00—	356,090 10
Meubles et installations		3,000 00
Change à vue sur New York	$211,430 61	
Dû par des banques et banquiers	54,779 08—	266,209 69
Monnaie courante et espèces	$196,918 55	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	379,787 91—	576,706 46
Fonds 5 pour cent avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
		$2,294,456 44

PASSIF.

Capital actions payé		$500,000 00
Fonds de surplus		120,000 00
Profits non divisés		37,184 87
Dividende payable le 1er janv.		20,000 00
Dividendes non réclamés		6,181 01
Réservé pour deux années de taxes non payées		27,000 00
Dépôts individuels	$1,120,980 06	
Dû à des banques et banquiers étrangers	405,155 20—	1,526,135 26
Circulation		45,000 00
		$2,294,456 44

CARL KOHN, Président.
A. CHALARON, Caissier.
3 jan—1f

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles riches en Noyer noir, etc.

Succession de Hattie Long.

No 33,617—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—MARDI, 15 septembre, à 10½ heures A. M., il sera vendu, au No 135 rue Douane, entre les rues Bourbon et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, actuellement en congé, daté le 1er septembre 1891, pour le compte de la dite succession, le contenu du dit local, comprenant en partie:

5 armoires riches en noyer noir à portes en glaces doubles, meubles de chambre à coucher Victoria, le tout du dernier genre.

4 beaux ameublements de chambres à coucher Victoria en noyer noir, tous du dernier genre.

2 grandes glaces françaises à cheminées, encadrements en noyer.

1 porte-chapeau, grandeur extra, en noyer noir, avec glace française épaisse, et deux fauteuils en cuir en relief.

2 ameublements combinaison de salons en noyer noir recouverts en velours, du dernier genre.

10 tapis Bruxelles.

Tables à rallonge, chaises, berceuses, lits, armoires, commodes, matelas, ressorts, oreillers, traversins, gravures, seaux à charbon, stores triangles, lavabos, vaisselle, portraits, rideaux, nattes et beaucoup d'autres articles trop nombreux pour les mentionner. Le tout presque entièrement neuf et en bon état.

Conditions—Comptant.
2 sept—2 7 12 au 15

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC,

UNE OCCASION

—POUR LE—

Petit capitaliste et le "Home Seeker" en placements rémunérateurs de magasin et Résidence royautés.

Cottages simples et doubles.

Magasins et résidences doubles à deux étages.

Terrains pour y bâtir

Aux coins des rues Lafayette et Clara, Cypress et Clara

—ET—

Rues Claiborne et Cypress

—ET—

Un demi carré de terre dans le Sixième District, en vogue.

WILLIAM LEE

VS

SES CRÉANCIERS.

No 33,177.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division "B," siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé, en date du 12 août 1891, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Le magasin avec résidence double en bois à deux étages, Nos 94 et 94 1/2 rue Cypress coin nord-ouest de la rue Clara, et le cottage double en bois Nos 204 et 204 1/2 rue Clara touchant à l'arrière. Les maisons à deux étages ont magasin et trois chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres de l'autre côté, et citerne. Le cottage a quatre chambres, auvent et citerne. Les améliorations sont bâties sur un terrain dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Cypress, Lafayette, Clara et Willow, désigné par la lettre A sur un plan de Chas de L'Isle, voyer, en date du 14 août 1891, d'après lequel le terrain mesure 31 pieds 3 pouces de façade rue Cypress sur 98 pieds 11 pouces de profondeur et de façade rue Clara, desquelles lignes il forme le coin, et entre lignes parallèles. Le cottage a l'usage d'une allée en commun de 3 pieds 2 pouces de largeur ouvrant rue Clara.

2. La résidence double en bois à deux étages Nos 96 et 96 1/2 rue Cypress attenant et située dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, contenant 6 chambres de chaque côté, et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le dit plan de Chas. de l'Isle, et mesure 21 pieds 2 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds 0 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3. Un certain lot de terre situé et situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C sur le dit plan de Chas de l'Isle, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Ces propriétés rapportent $576 par an, et sont louées au mois.

4. Le magasin et résidence double en bois à un étage No 368 et 368 1/2 rue Lafayette, coin sud ouest de Clara, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Cypress, Clara et Willow, contenant un magasin et trois chambres de l'autre côté, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre D sur le dit plan sus mentionné de Chas de l'Isle, et mesure 31 pieds 4 pouces de face et de façade de 60 pieds 10 pouces à la rue Clara, formant le coin des dites rues, 64 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot E et 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond. Se loue au mois au taux de $192 par an.

5. Un cottage double en bois à un étage Nos 370 et 370 1/2 rue Lafayette, attenant et situé dans le même district et îlet que la propriété quatrièmement décrite, ayant trois chambres et allée de chaque côté, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre E sur le dit plan de Charles de l'Isle, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Lafayette, sur 67 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot D, et 64 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond, se louant au taux de $192 par an.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 200 et 202 rue Clara attenant dans le fond et situé dans le même district et îlet que la propriété quatrièmement décrite, contenant quatre chambres, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre F sur le dit plan de Chas. de l'Isle, et mesure 33 pieds 8 pouces de face à la rue Clara sur une première profondeur de 31 pieds 3 pouces et 2 lignes d'étendant vers la rue Cypress et ensuite sur une seconde profondeur de 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond sur laquelle il a 32 pieds 3 pouces sur une première profondeur de 31 pieds 3 pouces sur la ligne la plus près de la rue Cypress; ensuite 1 pied 7 pouces sur une ligne et sur une deuxième profondeur de 31 pieds 3 pouces à la ligne du fond et ayant l'usage d'une allée en commun de 3 pieds 2 pouces de large, ouvrant sur la rue Clara, loué par mois au taux de $96 par an. Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont dans un voisinage tranquille et respectable, à proximité du centre de commerce de la ville et près du Canal et du Mississippi Valley Railroad, garantissant de bons locataires en tout temps et une bonne clientèle pour le commerce de détail et près des lignes de chars, marchés, églises et écoles.

7° La résidence double en bois, à deux étages Nos 190 et 192 rue Claiborne, coin nord-ouest de la rue Cypress, située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Sud Claiborne, Derbigny, Cypress et Lafayette, contenant quatre chambres et galerie de chaque côté. Le terrain est désigné par la lettre E sur un plan de Chas de l'Isle, voyer, daté le 14 août 1891, et mesure 26 pieds de face à la rue Sud Claiborne, sur une profondeur et façade à la rue Cypress, sur une profondeur de 68 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles. Loués au mois au taux de $120 par an. La rue Claiborne est une de nos plus belles avenues. La propriété est bien située pour le commerce de détail ou de bons locataires et près des lignes de chars.

8° Un cottage en bois à un étage, No 140 rue Cypress touchant dans le fond et dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus et septièmement décrite, ayant 4 chambres et cave; le terrain est désigné par la lettre B d'après un plan de Chas. de l'Isle, et mesurant 59 pieds et 8 pouces de face à la rue Cypress, sur une profondeur de 28 pieds, entre lignes parallèles; loué au mois au taux de 72 piastres par an; une jolie résidence pour un homme avec de petits moyens.

9° Huit certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, faisant plus d'une moitié d'îlet, No 103 borné par les rues St-George, Upperline Long et Valence, et désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, sur un plan dressé par F. J. Rathsan, le 9 avril 1850, et déposé à l'étude de J. H. Van Daison, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 90 pieds 1 pouce d'un côté et 92 pieds 1 pouce sur l'autre côté. Le lot No 6 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 98 pieds 1 pouce et 1 ligne sur un côté et 92 pieds 1 pouce de profondeur de l'autre côté. Le lot No 7 mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Long, 58 pieds 1 pouce de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds sur un côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et face à la rue Upperline et forme l'encoignure.

Le lot No 8 mesure 30 pieds de face à la rue Long sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et les lots Nos 9, 10, 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Une bonne occasion pour vacherie; la rue Valence est coquillée et offre un bon placement.

Conditions; Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans ou à un an, au gré des acquéreurs; la partie du crédit s'il y en a, doit être représentée par des billets d'acquéreurs garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des dits billets, et toutes les autres clauses de garantie dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets, et les acquéreurs paieront en sus de leurs enchères les taxes de 1891.

Les propriétés premièrement et secondement décrites sont vendues sujettes à une hypothèque de $2,000 en faveur du People's Homestead Association. L'acquéreur a le droit de déduire le dit montant de son enchère et de payer la balance au comptant, et les autres conditions ci-dessus.

Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 août—16 22 29—sept 5 12 19

PAR LE CURTIS REAL ESTATE BUREAU.

Bâtisse en briques à 3 étages bien située et désirable,

Dans le Deuxième District,

31 rue du Quartier, entre Royale et Bourbon.

PAR LE CURTIS REAL ESTATE BUREAU—65 et 67 rue Carondelet—E. Curtis, Encanteur—SAMEDI, 5 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 rue St-Charles:

La maison a quatorze chambres et est près d'écoles, de marchés et de chars.

Conditions—Une moitié comptant; le reste à un et deux ans de 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles du secrétaire; les acquéreurs assument les taxes de 1891 et fera le dépôt ordinaire de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 août—30—sept 2 5

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES,

Nos 1325, 1327, 1329 et 1331 rue Magazine, coin N.-O. de la rue Dufossat. Bon emplacement pour les affaires.

MAGASIN ET RESIDENCE,

No 1315 rue Magazine, coin N.-O. de la rue Soniat,

—ET—

DEUX JOLIS COTTAGES SIMPLES,

Nos 103 et 105 rue Dufossat, entre les rues Magazine et Camp.

Dans une bonne localité du Sixième District, qui s'améliore sans cesse, convenables comme Résidences ou placement d'argent productif.

Succession de Mme Marie Rolle.

No 21,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 Sept., 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 10 mai 1891, signé le 15 mai 1891, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le joli double cottage en bois Nos 1329 et 1331 rue Magazine, coin nord-ouest de la rue Dufossat, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent et citerne de chaque côté, et une grande allée latérale du côté inférieur. Le terrain est désigné par la lettre C sur un plan de W. W. Reynolds ingénieur civil, en date de juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, sous la date du 14 juillet 1891; et mesure 34 pieds 8 pouces de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Dufossat, formant le coin des dites deux rues. Loué au mois, au taux de $192 par an.

2° Le beau cottage double en bois, Nos 1325 et 1327 rue Magazine, se touchant, situé dans les mêmes districts et carré que la propriété ci-dessus décrite. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent, citerne et une grande allée de chaque côté donnant aussi une parfaite ventilation. Le terrain est désigné par la lettre B, sur le susdit devis et mesure 40 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Magazine, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Loué au mois, au taux de $192 par an.

3° L'excellent emplacement de commerce, magasin et résidence en bois, No 1315 rue Magazine coin S. O. de la rue Dufossat, situé dans le carré 250, sixième district de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il y a deux terrains désignés par les Nos 7 et 8, se touchant l'un l'autre et mesurent respectivement comme suit: Le terrain No 7, 31 pieds, le terrain No 8 20 pieds de façade rue Magazine sur une profondeur chacun de 105 pieds entre lignes parallèles. Le tout mesure ainsi la face. Le dit terrain No 8 forme le coin des rues Magazine et Soniat et a une façade de 105 pieds rue Soniat, le tout d'après le plan de Wm Fotsbey, voyer déposé en l'étude de C. C. Lesdernier, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations comprennent la maison de résidence double en bois ayant magasin d'épicerie 5 chambres auvent, citerne et bâtisses de dépendance, vendue sujette à un bail de $240 par an pour 5 ans à partir du 15 avril 1889, avec privilège de 5 ans de plus à l'option du locataire.

4° Le joli cottage simple en bois No 105 rue Dufossat, situé dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite bâti à distance de la rue et ayant quatre chambres, auvent, citerne, écurie et grande entrée de côté pour cheval, buggy et wagon. Le terrain est désigné par le No 21, mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. On peut aisément le louer $120 ou plus par an.

5° Le joli petit cottage en bois, No 103 rue Dufossat, adjacent la susdite propriété et dans les mêmes district et carré qu'elle, ayant 3 chambres, auvent, et citerne. Le terrain est désigné par le No 22 et mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Beaucoup de terrain pour amélioration.

Toute cette propriété est située dans une localité du Sixième District, qui ne cesse de prendre de valeur. Il y a devant une ligne double de chemin de fer, et elle peut toujours être louée à de bons locataires, offrant un placement d'argent productif. Pour l'homme cherchant une demeure dans un quartier paisible et respectable, où la propriété prend constamment de la valeur, il y trouvera tous les éléments tendant vers ce but.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, ou à 1 an, le tout à l'option des acquéreurs, la partie à crédit (s'il en est) sera représentée par les billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité dans les actes de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées à un ou aux détenteurs de billets, et l'acquéreur paiera, en sus de son enchère, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 août—22 29—5 12 19 26 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN CENTRAL

—ET—

PROPRIETE DE RESIDENCE

MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ETAGES.

No 94 rue Tchoupitoulas, entre les rues Lafayette et Girod.

Maison de résidence en bois à deux étages. No 109 rue Clio, entre les rues Magazine et Constance.

—ET—

Le cottage en bois à un étage,

No 249 rue du Camp, coin S. O. de la rue Erato.

Succession de Richard Charles.

No 50—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, en date du 10 août 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Le magasin à trois étages en briques, No 94 rue Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Lafayette et Girod. Le terrain est désigné par le No 11 et mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas; 104 pieds 2 lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Lafayette; 105 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 110, et 24 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne inférieure. A proximité du chemin de fer, d'institutions d'expédition et de commerce; peut être utilisé pour n'importe quel genre d'affaires.

2° La résidence à deux étages en bois, No 109 rue Clio ou Galennie, située dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Clio ou Galennie, Calliope, Magazine et Constance, et a: corridors, huit chambres, citerne, etc. Le terrain est désigné sur un plan partiel ier annexé à un acte daté du 3 décembre 1842, passé pardevant H. B. Cenas, notaire, par le No 3, et mesure, au pied américain, plus ou moins 27 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade rue Clio ou Galennie, sur 63 pieds et 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Louée au mois, au taux de $144 par an. A quelques minutes de marche du centre des affaires, d'un accès facile aux églises, écoles, marchés et lignes de chemins de fer.

3° La bâtisse à un étage en bois, No 249 rue du Camp, le coin sud-ouest de la rue Erato dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp ou Colisée, Prytanée, Erato et Thalie. Le terrain forme le coin des rues Camp ou Colisée et Erato, et mesure, au pied américain, 35 pieds de façade rue du Camp, ou Colisée, sur une profondeur et façade de 66 pieds rue Erato, et 78 pieds sur la ligne du côté de la rue Thalie, s'ouvrant sur une largeur de 47 pieds sur la ligne inférieure. Splendidement situé pour une résidence ou un placement d'argent pour embellissement.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant; le reste à un ou deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt à dater de l'adjudication jusqu'à paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour collecter les billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets; et les acquéreurs assumant le paiement des taxes d'Etat de 1891, en sus du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 août—15 22 29—5 12 19 sept

LEÇONS DE FRANÇAIS,

PAR EMILE SERRES,

Bachelier ès lettres de l'Université de France ex-rédacteur en chef du FRANCO-LOUISIANAIS de la Nouvelle-Orléans, de l'INDEPENDANT de New York, du TRAIT D'UNION de Mexico.

M. Emile Serres, caissier-comptable de l'Opéra Français pendant les quatre saisons de l'exploitation Mauge, sollicite des tenues de livres ou des comptabilités, soit en Anglais soit en Français. Ecrire 129 Hospital street.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS :

EDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00
UN MOIS	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency)
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 63 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,646 52. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency

M. Arenstein,	A. M. Agelasto,
F. Alpuente,	A. Alciatore,
Joseph Batt,	Joseph Brugere,
A. Baldwin & Co.,	Dr. J. Bordoe,
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm. aist r
B. Benjamin & Co.,	A. Bedaalt & Co.,
Louis Ballon,	Bercier & De Bessé,
L. Bebolet,	F. Belden,
J. Brandon,	F. Bross,
J. F. Bartholomy,	Louis Baner,
Barnia & Bro.,	F. Beltran,
O. Barbe,	B. E. Barinde,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Bosse,
Juan Ballencie,	J. A. Bordusat,
Samuel Bendora,	Cemagerie & Lamber
James D. Coleman,	F. Galloway, agent,
Amedie Couturie,	F. Care,
Lacy Curtis,	François Carrman,
Crescie Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
F. Camp agent,	F. Cheek,
Eugene Conios,	M. Connell,
J. Cassard,	L. Charest,
J. H. Chipot,	Herman Currina,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaniere,
Mme Louis De Galle,	P. Duchesne,
T. B. Dunbar,	A. Desmoutte,
P. Delas,	J. O. Denis,
Arthur Denis,	De Balzac Hart & Co.
Dominique Doux,	George Dryan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Dumestre,	M. T. Duarta,
Devallier & Co.,	A. De Baindo Gèse,
B. Ecoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
P. B. Flettes,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	Fusich,
Frits & Branden,	Charles Fits,
J. B. Frank,	M. Faleas,
Gustave Fureste,	E. O. Fetnoer,
Felber & Gonsenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fournase,	Joseph Guanphaimer
Joseph Gatsinger,	Generally & Alleg,
T. Generelly,	A. Grensby,
Isadore Gerand,	Fred Good,
Goldenbaw & Kelly,	Mme Azario Guirand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard German,
B. Gutnacht,	J. Geridel,
E. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Homan & Co.,	George Hoe M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herreo,
O. O. Holte,	Mme Isaury Hébert,
Marx Israel,	Isman Aycock & Co.,
Johnson & Manson,	G. B. Johnson,
Jeanpierre & Co,	J. M. Justiniani,
B. Jahrens,	F. Janfroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
J. W. Emilender,	Kendig & Co.,
Dr E. Kunnemann,	Anatole Lécunier,
Joseph Lorries,	B. Leplace,
M. Lemmon,	E. Leroissen
O. L'Eate & Co,	La. Equit. Life Ins.
Edward Luchy,	Lang & Bernheimer,
Labonniee & Dakin,	Mme J. B. Leprete, Suc
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lagnia,
E. Montenas & Co,	Charles Marsan,
A. J. Montala,	J. Mandia,
M. Mans,	B. Macrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangus,
J. G. Monroe, curator,	Matman & Laborde,
Ulsse Masaline, Succ. de	J. Minorat,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Louis Mallo,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maigam,
Dr A. Mercier,	M. Marks,
Michael Meilleur,	Bonille Lirette,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden executeur
E. Pablo,	S. P. Parnly, agent,
Mme Anna Perigne,	Pritchard & Beckham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarre,	S. E. Packard,
A. Palascio,	B. Piffel,
P. Pous,	Planters Cotton Press
A. Quirafe Fus,	E. Rebenne,
E. Roger & Co,	J. Reviera,
J. Strana,	Mme Anna Sauva,
J. E. Sarrasia,	William Sweets,
G. Schmidt,	Southern Bank Culture
Strauss,	Assn.
B. Smith,	Swarbacher & Dryer,
M. Best,	H. F. Starcke,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfried & Co,
D. H. Symart,	B. Seebery
J. E. Seciari Schuller,	J. J. Stewart,
David Stewds,	F. Sechlet,
Mme M. E.	C. B. Singleton,
B. F. Schmidt,	Alfred Shaw,
H. E. Sotte,	F. Sesanenth,
Nicholas Th	E. A. Terrebonne,
A. Tessee	B. M. Todd & Co,
[illegible] M. Todd,	B. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. J. Varner,	Jas A. Vignaud
Philip Veliorie,	François Vetrie,
Paine Wagner,	Adolp Ware,
Wm. Whan, Suc. de	L. A. Wills,
Wilkerson & Mosely	James Wilson,
E. Wagner,	E. W. [illegible]
B. Ball & Co,	M. A. E. [illegible]

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Hollidene.
9 Prytanée et Nouvelle.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 16, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Domaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Steen, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Laperouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
646 Reynès et Dauphine.

L'Abeille de [illegible]
VENDREDI, 4 [illegible]
Mandeville.
Queen and [illegible]
Rue St-Pierre,
THE NEW [illegible]
CO[illegible]